

Analyse de l'état de santé des rivières du bassin de la Meuse Aval et affluents

Un contrat de rivière (CR) se base sur une analyse de terrain de l'état de santé des ruisseaux pour établir des actions d'amélioration de la situation avec ses partenaires.

En quoi consiste cette analyse ?

Le coordinateur parcourt l'ensemble des cours d'eau classés d'un bassin versant dans le but d'inventorier les problématiques rencontrées. Ce relevé se fait suivant une procédure définie par le Service Public de Wallonie. Les problématiques/atteintes sont rangées par thématiques bien précises, qui sont : captages, déchets, entraves, érosions, ouvrages, patrimoine, plantes invasives, protections de berges et rejets. Ces atteintes sont ensuite hiérarchisées en prioritaires ou non prioritaires.

Cet inventaire constitue une base de travail pour définir avec les partenaires les actions à mener pour améliorer l'état de santé des rivières.

Fréquence des inventaires :

Les actions d'amélioration de la situation sont rassemblées dans un document appelé « Programme d'actions » qui s'étend sur 3 ans. Les partenaires s'engagent moralement à la réalisation de ces actions. L'inventaire des atteintes est donc renouvelé tous les 3 ans, en vue de l'établissement du programme suivant.

Inventaire 2014-2016

Les cours d'eau de votre commune feront l'objet de cet inventaire durant l'été et l'automne 2015. Lors de son passage, le coordinateur sera facilement identifiable grâce à son gilet fluo portant le nom de notre asbl (Contrat de Rivière Meuse Aval).

Si vous avez des questions par rapport à cet inventaire ou des observations à nous communiquer, vous pouvez prendre contact avec notre cellule de coordination au 085/71 26 55 ou par mail à info@meuseaval.be.

